ÉVALUATION DU PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT COLLECTIF 1985-1986

Québec

ÉVALUATION DU PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT COLLECTIF 1985-1986

Direction générale de l'enseignement collégial
Direction des affaires éducatives
Août 1986

90-02038/

Recherche effectuée par Sylvain Vézina
et Patrick St-Hilaire
Stagiaires
Université de Sherbrooke

Coordination : Huguette Boily

Dactylographie : Céline Thibault

© Gouvernement du Québec 1986

Deuxième tirage, septembre 1986
Dépôt légal : troisième trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN : 2-550-16096-7

Note : Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
INTRODUCTION	1
MÉTHODOLOGIE UTILISÉE	3
SYNTHÈSE DU RAPPORT	5
ANALYSE DES DONNÉES	9
1. OPINIONS DES RESPONSABLES DE PROJET	11
1.1 Renseignements généraux	13
1.2 Modalités de participation	17
1.2.1 Publicité du programme	17
1.2.2 Formulaire de demande	17
1.2.3. Accusé de réception	18
1.2.4 Réponse aux projets soumis	18
1.2.5 Bilan des activités	19
1.3 Retombées du perfectionnement	19
1.3.1 Objectifs du perfectionnement	19
1.3.2 Satisfaction relative au perfectionnement	19
1.3.3 Poursuite du perfectionnement	19
1.3.4 Appui du collège	19
1.3.5 Retombées du perfectionnement	24

PAGE

1.4 Règles du programme 27

1.4.1 Critères d'analyse des projets 27

1.4.2 Priorités du ministère 27

1.4.3 Intercollégialité 27

1.4.4 Durée du perfectionnement 28

1.4.5 Méthode de sélection des projets 28

1.5 Régions administratives 28

1.6 Domaine du projet 31

2. OPINIONS DES PARTICIPANTS AU PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT COLLECTIF 35

2.1 Renseignements généraux 37

2.2 Sensibilisation au programme de perfectionnement collectif 37

2.2.1 Information générale 37

2.2.2 Objectifs du perfectionnement 44

2.2.3 Contenu du perfectionnement 44

2.3 Déroulement du perfectionnement 44

2.3.1 Lieu du perfectionnement 44

2.3.2 Choix des personnes-ressources 44

2.3.3 Durée du perfectionnement 47

2.3.4 Groupe de participants 47

2.4 Retombées du perfectionnement 47

PAGE

2.5 Satisfaction à l'égard du perfectionnement 53

2.5.1 Satisfaction à l'égard du perfectionnement 53

2.5.2 Poursuite du perfectionnement 53

2.6 Disciplines et programmes 53

2.7 Nombre d'années d'enseignement effectuées 56

2.8 Âge 56

2.9 Ordre du projet 63

2.10 Régions administratives 63

2.11 Groupe de participants 63

3. RÉSUMÉ SUR LES OPINIONS DES DEUX PREMIERS GROUPES INTERROGÉS (RESPONSABLES ET PARTICIPANTS) 73

4. ANALYSE COMPARATIVE DES OPINIONS DES DIRECTEURS DES SERVICES PÉDAGOGIQUES ET DES CONSEILLERS PÉDAGOGIQUES 77

4.1 Renseignements généraux 79

4.2 Modalités de participation 79

4.2.1 Publicité du programme 79

4.2.2 Formulaire de demande 82

4.3 Retombées du perfectionnement 82

4.3.1 Appui du collège 82

4.3.2 Retombées du perfectionnement 82

PAGE

4.4 Règles du programme 86

4.4.1 Méthode de sélection 86

4.4.2 Critères d'analyse 86

4.4.3 Priorités du ministère 87

4.4.4 Intercollégialité 87

4.4.5 Comité de sélection 88

4.4.6 Technicalités administratives 88

4.4.7 Durée du perfectionnement 88

4.5 Commentaires des directeurs des Services pédagogiques et des conseillers pédagogiques 90

5. CONCLUSION 91

ANNEXE A : CRITÈRES D'ÉVALUATION (1985-1986) 95

ANNEXE B : CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ (1985-1986) 99

LISTE DES TABLEAUX

PAGE

TABLEAU I : RÉGIONS ADMINISTRATIVES DE PROVENANCE DES RESPONSABLES 14

TABLEAU II : DISCIPLINES OU PROGRAMMES DE PROVENANCE DES RESPONSABLES 15

TABLEAU III : COLLÈGES DE PROVENANCE DES RESPONSABLES 16

TABLEAU IV : RAISONS ENTRAÎNANT LA NON-ATTEINTE DES OBJECTIFS DES PROJETS DES RESPONSABLES 20

TABLEAU V : RAISONS DE LA POURSUITE DU PERFECTIONNEMENT DES RESPONSABLES 22

TABLEAU VI : AIDE DES COLLÈGES AUX RESPONSABLES DU PROJET 23

TABLEAU VII : RETOMBÉES ENREGISTRÉES DU PERFECTIONNEMENT DES RESPONSABLES 25

TABLEAU VIII : SATISFACTION À L'ÉGARD DE L'INTERVALE ENTRE LA DATE DE RÇCEPTION DE L'INFORMATION ET À L'ÉGARD DE LA DATE DE REMISE DES PROJETS (PAR RÉGIONS ADMINISTRATIVES) 29

TABLEAU IX : SATISFACTION À L'ÉGARD DES RETOMBÉES (PAR DOMAINES DES PROJETS) 32

TABLEAU X : RAPIDITÉ DES RETOMBÉES (PAR DOMAINES DES PROJETS) 33

TABLEAU XI : AVANTAGES PERÇUS PAR L'INTERCOLLÉGIALITÉ (PAR ORDRE DE PROJET) 34

TABLEAU XII : RÉGIONS ADMINISTRATIVES DE PROVENANCE DES PARTICIPANTS 38

TABLEAU XIII : DISCIPLINES OU PROGRAMMES DE PROVENANCE DES PARTICIPANTS 39

LISTE DES TABLEAUX (suite)

			PAGE
TABLEAU XIV	:	COLLÈGE DE PROVENANCE DES PARTICIPANTS	40
TABLEAU XV	:	ÂGE DES PARTICIPANTS	41
TABLEAU XVI	:	NOMBRE D'ANNÉES DE SCOLARITÉ DES PARTICIPANTS	42
TABLEAU XVII	:	NOMBRE D'ANNÉES D'ENSEIGNEMENT DES PARTICIPANTS	43
TABLEAU XVIII	:	RAISONS ENTRAÎNANT LA NON-ATTEINTE DES OBJECTIFS DES PARTICIPANTS	45
TABLEAU XIX	:	DURÉE FAVORISÉE PAR LES PARTICIPANTS	48
TABLEAU XX	:	GROUPES DE PARTICIPANTS	49
TABLEAU XXI	:	RETOMBÉES ENREGISTRÉES DU PERFECTIONNEMENT DES PARTICIPANTS	50
TABLEAU XXII	:	POSSIBILITÉ DE TRANSMETTRE IMMÉDIATEMENT LES CONNAISSANCES DANS L'ENSEIGNEMENT	52
TABLEAU XXIII	:	RAISONS DE LA POURSUITE DU PERFECTIONNEMENT DES PARTICIPANTS	54
TABLEAU XXIV	:	RAPIDITÉ DES RETOMBÉES (PAR DISCIPLINES OU PAR PROGRAMMES)	55
TABLEAU XXV	:	ATTEINTE DES OBJECTIFS DU PERFECTIONNEMENT (PAR NOMBRE D'ANNÉES D'ENSEIGNEMENT EFFECTUÉES)	57
TABLEAU XXVI	:	SATISFACTION À L'ÉGARD DE LA DURÉE DU PERFECTIONNEMENT (PAR NOMBRE D'ANNÉES D'ENSEIGNEMENT)	58
TABLEAU XXVII	:	DURÉE DU PERFECTIONNEMENT FAVORISÉE (PAR NOMBRE D'ANNÉES D'ENSEIGNEMENT EFFECTUÉES)	59

LISTE DES TABLEAUX (suite)

			PAGE
TABLEAU XXVIII	:	ATTEINTE DES OBJECTIFS DU PERFECTIONNEMENT (EN FONCTION DE L'ÂGE)	60
TABLEAU XXIX	:	SATISFACTION À L'ÉGARD DE LA DURÉE DU PERFECTIONNEMENT (EN FONCTION DE L'ÂGE)	61
TABLEAU XXX	:	SATISFACTION À L'ÉGARD DU PERFECTIONNEMENT (EN FONCTION DE L'ÂGE)	62
TABLEAU XXXI	:	ATTEINTE DES OBJECTIFS DU PERFECTIONNEMENT (EN FONCTION DE L'ORDRE DU PROJET)	64
TABLEAU XXXII	:	SATISFACTION À L'ÉGARD DES LIEUX DU PERFECTIONNEMENT (EN FONCTION DE LA RÉGION ADMINISTRATIVE)	65
TABLEAU XXXIII	:	SATISFACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES-RESSOURCES (PAR RÉGIONS ADMINISTRATIVES	67
TABLEAU XXXIV	:	SATISFACTION À L'ÉGARD DU PERFECTIONNEMENT (PAR RÉGIONS ADMINISTRATIVES)	69
TABLEAU XXXV	:	SATISFACTION À L'ÉGARD DU PERFECTIONNEMENT (EN FONCTION DU NOMBRE DE PARTICIPANTS DANS LE GROUPE)	71
TABLEAU XXXVI	:	COLLÈGE DE PROVENANCE (D.S.P. - C.P.)	80
TABLEAU XXXVII	:	RÉGIONS ADMINISTRATIVES DE PROVENANCE (D.S.P. - C.P.)	81
TABLEAU XXXVIII	:	APPUI DES COLLÈGES	84
TABLEAU XXXIX	:	OBSTACLES AUX RETOMBÉES (D.S.P. - C.P.)	85
TABLEAU XL	:	SATISFACTION À L'ÉGARD DU COMITÉ DE SÉLECTION	89

INTRODUCTION

Le Programme de perfectionnement collectif a été instauré en 1984 par la Direction générale de l'enseignement collégial; il remplace le Programme de subvention pour les études à temps partiel.

Au trimestre d'automne 1985, un bilan du programme a été effectué. La présente évaluation fait suite à ce bilan. Elle a comme but de faire connaître le taux de satisfaction des collèges à l'égard du Programme. Le document présente les résultats de cette évaluation et révèle la gestion, les applications et l'évaluation du programme de perfectionnement collectif.

Ce programme a pour objectif la mise à jour des connaissances pédagogiques et disciplinaires liées au développement technologique ou à l'évolution sociale. Il s'adresse aux professeurs à temps complet, permanents ou non permanents du secteur général et du secteur professionnel.

Il fait appel à trois groupes de collaborateurs, soit : la Direction des affaires éducatives (D.A.E.), les collèges et le responsable d'un projet de perfectionnement.

La Direction des affaires éducatives a la responsabilité : d'élaborer et de mettre à jour le programme; de faire connaître, diffuser, le programme dans les collèges en annonçant notamment les sujets de perfectionnement jugés prioritaires; de recevoir, d'analyser et d'approuver les projets de perfectionnement des enseignants au moyen d'une fiche d'appréciation; de gérer l'enveloppe budgétaire du programme en accord avec la Direction des ressources matérielles et financières (DIREMAFI) de la Direction générale de l'enseignement collégial et d'acheminer les certifications de crédits (selon le montant de la subvention accordée au collège); d'évaluer le programme.

Les collèges ont la responsabilité : d'informer les enseignants du secteur général et du secteur professionnel de l'existence du programme; d'accorder aux enseignants l'aide technique et financière nécessaire dans la préparation de leur projet (avec la collaboration du comité de perfectionnement local, des directions des services pédagogiques, administratifs, etc.); de recommander les projets des enseignants, par l'entremise du

directeur des Services pédagogiques; de faire l'inventaire des soldes budgétaires et de produire un état financier à la fin de l'année; de donner suite à l'acceptation d'un projet par la Direction des affaires éducatives en avisant le responsable du dossier concernant les modifications survenues dans le déroulement du projet (abandon, remboursement des dépenses encourues, etc.);

L'enseignant responsable d'un projet a la responsabilité : d'élaborer le projet de perfectionnement et de le présenter au directeur des Services pédagogiques pour recommandation; de présenter le projet dans les formes prescrites à la Direction des affaires éducatives; de participer aux démarches et aux ententes concernant l'activité de perfectionnement, de régler les modalités d'inscription et de verser les frais encourus le cas échéant; de respecter les ententes conclues avec chacun des responsables du projet (établissement, groupe, collège, Direction des affaires éducatives) et d'aviser les personnes intéressées des modifications durant le déroulement des activités; d'acheminer, au directeur des Services administratifs (ou au contrôleur) du collège, les pièces justificatives pour le remboursement des dépenses encourues, selon les normes prescrites par le programme, jusqu'à concurrence du montant autorisé; de faire, après la réalisation du projet, le bilan de l'activité et de le faire parvenir au responsable du programme.

Le document présente tout d'abord la méthode d'évaluation utilisée et une synthèse des résultats obtenus. On trouvera par la suite l'analyse des résultats de l'enquête.

MÉTHODE UTILISÉE

Pour effectuer la présente étude, nous avons interrogé quatre groupes de personnes : les promoteurs des projets, les participants des projets, les directeurs des Services pédagogiques (D.S.P.), ainsi que les conseillers pédagogiques (C.P. des 44 collèges du réseau.

Le questionnaire a permis de connaître les opinions de chaque groupe. Cet outil est plus simple et moins coûteux pour rejoindre un grand nombre de personnes. De plus, les données ainsi recueillies étaient plus facilement analysables.

Voici, en premier lieu, la liste des indicateurs utilisés pour chacun des groupes interrogés.

INDICATEURS UTILISÉS POUR CHACUN DES GROUPES INTERROGÉS

INDICATEURS	RESPONSABLE	PARTICIPANT	D.S.P./C.P.
Coordonnées	oui	oui	oui
Particularités du projet	oui	oui	non
Procédures pour participer au programme	oui	non	non
Retombées enregistrées	oui	oui	oui
Satisfaction du projet	oui	oui	non
Réglementation du programme	oui	non	oui
Connaissance du programme	non	oui	non
Déroulement du projet	non	oui	non
Information transmise par la D.A.E.	non	non	oui

Voici maintenant le nombre de questionnaires distribués, le nombre reçu et la population de départ :

	Population de départ	Nombre d'envois	Nombre reçu	% Reçu / Envoyé
Responsables	160	160	95	59,38
Participants	2 991	450	189	42,0
D.S.P.	44	44	25	56,82
C.P.	44	44	17	38,64

Les données recueillies ont été traitées à l'aide du programme informatique S.A.S. (Statistical Analysis System). En premier lieu, nous avons fait ressortir les fréquences. Par la suite, nous avons mis certaines variables en relation. Pour certains tableaux croisés, le lecteur remarquera que le nombre total de répondants varie pour un même groupe. Cela s'explique par l'omission, de notre part, des répondants sans opinion.

SYNTHÈSE

L'ensemble de nos répondants se compose de responsables, de participants, de directeurs des Services pédagogiques et de conseillers pédagogiques. Ces personnes viennent, pour la plupart, d'un collège urbain et, plus particulièerement, des régions de Montréal et de Québec.

En majorité âgés de 31 à 50 ans, les participants ont de 6 à 15 ans d'enseignement et ont 18 ou 19 années de scolarité.

Les responsables et les participants réalisent en majorité des projets liés à la micro-informatique (de type disciplinaire) et formés de 50 % de pratique et de 50 % de théorie.

La publicité relative au programme est jugée suffisante et la plupart des participants disent connaître le programme avant d'y participer. De plus, les autres groupes interrogés mentionnent, dans une grande majorité, que l'information (sur le programme) est satisfaisante. Les directeurs des Services pédagogiques et les conseillers pédagogiques sont plus ou moins en faveur de séance d'information par la Direction des affaires éducatives.

Ces trois groupes trouvent facile de remplir le formulaire de demande mais indiquent que la section des prévisions budgétaires occasionne des difficultés.

De plus, le temps s'écoulant entre la réception de l'information et la date d'échéance est, dans la plupart des cas, satisfaisante. Cependant, les répondants des régions éloignées trouvent ces délais trop courts.

La plupart des responsables sont satisfaits du temps qui s'écoule entre la réponse à un projet et sa demande.

Pour ce qui concerne l'acheminement des subventions, la majorité des directeurs des Services pédagogiques sont satisfaits.

Par ailleurs, la presque totalité des conseillers pédagogiques et la grande majorité des directeurs des Services pédagogiques sont au courant des règlements du programme. C'est le contraire pour les responsables.

Il est à souligner que les méthodes de sélection sont jugées appropriées par ceux qui les connaissent.

Les trois groupes participants sont également en majorité d'accord pour inclure les priorités du ministère dans les critères d'analyse mais souhaitent encore plus fortement que la Direction des affaires éducatives considère aussi les priorités de leur collège.

Quant aux critères d'analyse, les conseillers pédagogiques et les responsables trouvent ces critères adéquats alors que les directeurs des Services pédagogiques les trouvent inadéquats. Les critères importants pour nos groupes sont : la pertinence, la cohérence et les retombées du projet.

La plupart des projets reçoivent l'appui du collège. Cet appui touche surtout l'enseignement et l'organisation. Il faut ajouter que les responsables de projets ne recevant aucun appui signalent dans une grande majorité ne pas en avoir besoin.

Les lieux de réalisation des activités de perfectionnement sont, dans la grande majorité des cas, adéquats; mais les répondants des régions de l'Outaouais et de la Côte-Nord se disent en majorité insatisfaits.

Il en va de même pour les personnes-ressources : même si la majorité de ces personnes sont jugées adéquates, les répondants des régions de l'Outaouais, de la Côte-Nord et du Saguenay - Lac-Saint-Jean sont d'avis contraire.

En ce qui concerne l'élaboration des projets, la plupart des participants affirment être consultés pour les objectifs et le contenu. Ce dernier est, selon la majorité, respecté complètement.

Par contre, alors que la majorité des responsables atteignent complètement leurs objectifs, moins de la moitié des participants obtiennent cette atteinte. Pour les participants, une telle atteinte est plus fréquente chez les personnes de 30 ans et moins ou ayant effectué 15 ans et moins d'enseignement. De plus, seuls les projets intradépartementaux présentent une majorité de participants atteignant complètement leurs objectifs.

Les raisons de la non-atteinte sont les mêmes pour ces deux groupes : durée trop courte du projet et discussion superficielle sur certaines activités du projet.

En examinant la durée, nous remarquons que la majorité des participants en sont insatisfaits. Comme pour les responsables, la durée de leur projet est, dans la majorité des cas, de 1 à 5 jours et ils favorisent surtout un programme de perfectionnement de cette durée. Les directeurs des Services pédagogiques et les conseillers pédagogiques sont en faveur d'une durée de moins de 10 jours ou variable selon les besoins de perfectionnement des enseignants.

Pour les participants, la satisfaction de la durée provient des personnes ayant 30 ans et moins ou moins de 5 ans et plus de 26 ans d'enseignement. Ceux qui ont 15 ans et moins d'enseignement favorisent une durée de moins de 6 jours, alors que les autres (15 ans et plus) en favorisent une de plus de 5 jours.

Pour ce qui est des retombées enregistrées, la majorité de nos répondants se disent satisfaits. Ils mentionnent majoritairement que les projets apportent une mise à jour du contenu de l'enseignement. Ils perçoivent également la nécessité d'un perfectionnement continu.

De plus, selon la majorité des participants, les retombées sont à court ou à moyen terme. Pour les répondants du secteur biologique, elles sont à moyen terme, alors que pour ceux du secteur de l'administration, elles sont à court terme. Les autres groupes perçoivent les retombées comme étant immédiates ou à court terme.

Les obstacles pouvant nuire aux retombées sont différents : les responsables et les participants décèlent une lacune sur le plan de l'équipement et du matériel, alors que les directeurs des Services pédagogiques et les conseillers pédagogiques signalent un problème sur le plan du soutien pédagogique. Les Directeurs des Services pédagogiques mentionnent également l'isolement en ce qui a trait au lieu géographique.

Il est à noter que le budget accordé par la Direction des affaires éducatives ne représente pas un obstacle aux yeux des responsables et des participants. Cependant, les directeurs des Services pédagogiques et les conseillers pédagogiques affirment que pour mieux profiter du perfectionnement des enseignants, une augmentation du budget et du personnel s'impose.

Il faut signaler également que la majorité des participants se disent en mesure de transmettre immédiatement dans l'enseignement les connaissances acquises. Cependant, le problème de l'équipement et du matériel suscite encore des difficultés sur ce point.

Enfin, la majorité des responsables et des participants sont satisfaits de leur perfectionnement. Selon eux, le programme apporte une mise à jour du contenu de l'enseignement et permet un apprentissage de nouvelles méthodes. Seules les répondants des régions de l'Outaouais et du Saguenay - Lac-Saint-Jean comptent une majorité d'insatisfaits.

Il s'ensuit que la majorité souhaite réaliser un second projet de perfectionnement. A leur avis ce projet viendrait compléter le premier. De plus, pour une actualisation rapide des connaissances, ce genre de perfectionnement est le seul moyen envisageable.

ANALYSE DES DONNÉES

1. OPINIONS DES RESPONSABLES DE PROJET

1.1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Les responsables viennent principalement de trois régions administratives : la région de Montréal (37,90 %), la région de Québec (25,26 %) et la région du Bas Saint-Laurent (15,79 %) - (Tableau I).

Pour ce qui est des disciplines ou des programmes, les promoteurs se répartissent presque essentiellement dans les secteurs de l'administration (31,57 %), de la physique (29,47 %) et de la biologie (15,79 %) - (Tableau II).

Les trois quarts des répondants travaillent dans un collège de milieu urbain (75,69 %) (Tableau III). 46,32 % des responsables sont des enseignants coordonnateurs et de plus, dans 72,63 % des cas, ils participent au projet soumis.

Pour les projets de ce groupe, plus de la moitié sont liés à la micro-informatique (55,79 %). Ils sont surtout d'ordre intradépartemental (38,95 %) et en majorité de type disciplinaire (61,05 %). Finalement, 57,90 % des réalisations ont un cadre d'apprentissage composé d'une part égale de théorie et de pratique.

TABLEAU I

RÉGIONS ADMINISTRATIVES DE PROVENANCE DES RESPONSABLES

CLIENTÈLE RÉGION DE PROVENANCE DES RESPONSABLES	NOMBRE DE RESPONSABLE
Bas Saint-Laurent	15 (15,79)
Saguenay - Lac Saint-Jean	5 (5,26)
Québec	24 (25,26)
Trois-Rivières	7 (7,37)
Cantons de l'Est	2 (2,11)
Île de Montréal	15 (15,79)
Laurentides-Lanaudière	7 (7,37)
Montérégie	14 (14,74)
Outaouais	1 (1,05)
Abitibi-Témiscamingue	4 (4,21)
Côte-Nord	1 (1,05)
TOTAL	95

TABLEAU II

DISCIPLINES OU PROGRAMMES DE PROVENANCE DES RESPONSABLES

CATÉGORIE DE DISCIPLINE OU PROGRAMME	NOMBRE DE RESPONSABLES
Biologie	15 (15,79)
Physique	28 (29,47)
Sciences humaines	9 (9,48)
Adminis-tration	30 (31,57)
Art et lettres	13 (13,68)
Autre	1 (1,05)
TOTAL	95

TABLEAU III

COLLÈGES DE PROVENANCE DES RESPONSABLES

COLLÈGE	NOMBRE DE RESPONSABLES
Collège urbain de grande taille	44 (46,32)
Collège rural de grande taille	9 (9,47)
Collège urbain de petite taille	28 (29,47)
Collège rural de petite taille	14 (14,74)
Autre	0
TOTAL	95

1.2 MODALITÉS DE PARTICIPATION

1.2.1 Publicité du programme

Les deux principales sources d'information du programme sont le responsable du perfectionnement dans le réseau collégial et le document de la Direction des affaires éducatives La formation continue au secteur professionnel.

La grande majorité des personnes interrogées trouvent l'information suffisante sur les modalités de présentation d'une demande (83,16 %). L'information écrite de la Direction des affaires éducatives, diffusée dans le réseau est la source de renseignement de deux personnes sur cinq. L'endroit privilégié pour obtenir l'information sur ces modalités est la copie du coordonnateur du département (42,10 %). De plus, lorsqu'un éclaircissement est nécessaire, il est cherché aux services pédagogiques du collège (25,26 %) ou au bureau du conseiller pédagogique (22,10 %).

Les promoteurs disent, à 61,05 %, être satisfaits de l'information communiquée par la Direction des affaires éducatives. Dans les mêmes proportions, ils trouvent suffisant l'intervalle entre la réception de l'information et la date d'échéance de la remise des projets.

1.2.2 Formulaire de demande

Près de la moitié (48,42 %) des personnes ne trouvent aucune section difficile à remplir dans le formulaire de demande. Par contre, les principales difficultés se trouvent dans la section des prévisions budgétaires (28,42 %) et dans la description du projet (20 %). Ainsi, plus du tiers des gens n'ont pas recours à des personnes-ressources pour remplir le formulaire (35,79 %).

Lorsqu'une telle personne-ressource est nécessaire, les intéressés consultent en particulier les conseillers en matière de perfectionnement du collège (17,90 %).

De plus, la plupart des promoteurs n'ont pas recours au personnel de la Direction des affaires éducatives pour la mise sur pied de son projet (88,42 %). Parmi ceux qui consultent à ce service, aucun ne trouve l'aide inutile et la majorité trouve l'information satisfaisante (63,16 %).

1.2.3 Accusé de réception

Le temps écoulé entre l'envoi de la demande et l'accusé de réception de la Direction des affaires éducatives est en grande partie satisfaisant (72,63 %).

1.2.4 Réponse aux projets soumis

Les intéressés (54,74 %) sont insatisfaits du temps écoulé entre la demande relative à leur projet et la réponse de la Direction des affaires éducatives.

1.2.5 Bilan des activités

Pour faire le bilan des activités, les responsables consultent les participants dans 44,21 % des cas. Cependant, 25,26 % font ce bilan sans aide, les instigateurs indiquent que ce travail est utile à leur collège (36,84 %) et aussi à eux-mêmes (29,47 %).

1.3 RETOMBÉES DU PERFECTIONNEMENT

1.3.1 Objectifs du perfectionnement

Les répondants disent avoir atteint complètement leurs objectifs généraux (53,68 %), tandis que le tiers répondent les atteindre partiellement (32,63 %). Pour des personnes n'étant pas complètement satisfaites, les raisons le plus vouvent avancées sont : la durée trop courte du perfectionnement (51,28 %) et la discussion trop superficielle sur certaines activités (38,46 %) - (Tableau IV).

1.3.2 Satisfaction relative au perfectionnement

La majorité des responsables se montrent satisfaits de leur perfectionnement (78,95 %). Pour eux, le perfectionnement amène une mise à jour des connaissances dans la discipline (26,31 %) liée à un apprentissage de nouvelles méthodes (25,26 %).

1.3.3 Poursuite du perfectionnement

Les participants sont prêts à poursuivre leur perfectionnement (52,63 %) 1. Un second projet peut s'avérer une nécessité pour compléter le premier (51,92 %). De plus, le programme est un moyen efficace pour une actualisation rapide des connaissances liées à la discipline (28,85 %) - (Tableau V).

1.3.4 Appui du collège

Plus de sept personnes sur dix disent recevoir un appui de leur collège (71,58 %). Cet appui concerne surtout l'organisation (36,76 %) - (Tableau VI).

---

1. 22,1 % répondent "Je ne sais pas".

TABLEAU IV

RAISONS ENTRAÎNANT LA NON-ATTEINTE DES OBJECTIFS DES RESPONSABLES

RAISONS	NOMBRE DE RESPONSABLES
Durée trop courte du perfectionnement	20 (51,28)
Budget de la D.A.E. trop restreint	7 (17,95)
Certaines activités du programme de perfectionnement sont traitées trop superficiellement	15 (38,46)
Manque de personnes-ressources	11 (28,20)
Lieu inadéquat	4 (10,26)
Choix de l'ordre du collectif non approprié	0
Attentes divergentes d'un participant à l'autre	8 (20,51)
Utilisation du matériel inadéquat	3 (7,69)
Disproportion du temps alloué pour le partage des parties théoriques et pratiques	2 (5,12)

Suite sur l'autre page

TABLEAU IV (suite)

RAISONS ENTRAÎNANT LA NON-ATTEINTE DES OBJECTIFS DES RESPONSABLES

RAISONS	NOMBRE DE RESPONSABLES
Disproportion du temps alloué à chaque partie du contenu	1 (2,56)
Manque de soutien à l'organisation et à la tenue de l'activité	7 (17,95)
Planification difficile en raison de l'importance du collège	2 (5,12)
Autre	9 (23,08)
Nombre de répondant [1] TOTAL	39

1. Un répondant pouvait choisir plus d'une raison. Le pourcentage est calculé en divisant le nombre de répondants pour chaque catégorie par le nombre de répondants total.

TABLEAU V

RAISONS DE LA POURSUITE DU PERFECTIONNEMENT DES RESPONSABLES

RAISONS	NOMBRE DE RESPONSABLES
Seul moyen envisageable pour une actualisation rapide des connaissances liées à la discipline	15 (28,85)
Mise en commun des connaissances avec d'autres enseignants	1 (1,92)
Assimilation des connaissances acquises lors du 1er perfectionnement	3 (5,77)
Nécessité d'acquérir de nouvelles connaissances complétant le 1er perfectionnement	27 (51,92)
Endroit privilégié pour discuter de pédagogie	0
Poursuite des échanges d'informations intercollégiales	3 (5,77)
Lieu indiqué pour discuter des applications pratiques des connaissances acquises	
Autre	3 (5,77)
TOTAL	52

TABLEAU VI

AIDE DES COLLÈGES AUX RESPONSABLES DU PROJET

AIDE	NOMBRE DE RESPONSABLES
Financier	18 (26,47)
Pédagogique	5 (7,35)
Financière et pédagogique	14 (20,58)
Organisationnelle	25 (36,76)
Pas de réponse	6 (8,82)
TOTAL	68

1.3.5 Retombées du perfectionnement

Les responsables retiennent deux retombées du perfectionnement. En premier lieu, ils reconnaissent, une fois de plus, que le programme amène une meilleure mise à jour du contenu de l'enseignement (57,89 %). En second lieu, ils réalisent que les enseignants deviennent sensibles à la nécessité d'un perfectionnement continu (44,21 %) [1] - (Tableau VII).

Pour ce qui est des facteurs empêchant ces retombées de s'effectuer, les responsables signalent une lacune au niveau du matériel ou de l'équipement nécessaire (57,89 %) [2].

Par contre, plus de huit personnes sur dix se disent satisfaites des répercussions enregistrées (81,05 %) 3. Pour la majorité des gens, elles sont immédiates et à court terme (65,26 %).

---

1. Les répondants pouvaient indiquer plus d'une retombée.

2. 36,8 % ne répondent pas.

3. Nous n'offrions pas le choix "insatisfait", mais seulement "tout à fait satisfait".

TABLEAU VII

RETOMBÉES ENREGISTRÉES DU PERFECTIONNEMENT (RESPONSABLES)

RETOMBÉES	NOMBRE DE RESPONSABLES
Pédagogie adaptée à la discipline	33 (34,74)
Meilleure mise à jour du contenu des cours	55 (57,89)
Meilleure organisation des cours	18 (18,95)
Meilleure planification des cours	19 (20,0)
Coopération et concertation départementales	21 (22,10)
Concertation intercollégiale	14 (14,74)
Concertation interdépartementale	7 (7,37)
Polyvalence accrue des enseignants dans le cadre des cours	33 (34,74)

Suite sur l'autre page

TABLEAU VII (suite)

RETOMBÉES ENREGISTRÉES DU PERFECTIONNEMENT (RESPONSABLES)

RETOMBÉES	NOMBRE DE RESPONSABLES
Sensibilisation des enseignants à la nécessité d'un perfectionnement continu	42 (44,21)
Pas de réponse	9 (9,47)
Autre	6 (6,32)
TOTAL 1	95

1. Un répondant pouvait mentionner plus d'une retombée. Le pourcentage est calculé en divisant le nombre de responsables qui ont répondu dans chaque catégorie par le nombre total de responsables.

1.4 RÈGLES DU PROGRAMME

1.4.1 Critères d'analyse des projets [1]

Environ six personnes sur dix ne connaissent pas l'existence des critères d'analyse de la Direction des affaires éducatives en ce qui a trait aux projets de perfectionnement (55,79 %).

Parmi les personnes connaissant ces critères, 76,67 % les trouvent adéquats et 68,41 % disent que les critères les plus importants sont la pertinence et la cohérence des projets.

1.4.2 Priorités du ministère

La liste des priorités du ministère diffusée dans le réseau collégial est connue par 47,3 % des responsables des projets. Ces répondants acceptent que ces priorités soient incluses dans les critères d'analyse (61,05 %) et, de plus, souhaitent voir la Direction des affaires éducatives considérer les priorités de leur collège (72,63 %).

1.4.3 Intercollégialité

Les projets intercollégiaux offrent beaucoup d'avantages pour des responsables (38,95 %) alors que 21,05 % y voient peu d'avantages [2].

---

1. Voir annexe A pour la liste de ces critères.

2. 33,7 % de "pas de réponse".

1.4.4 Durée du programme de perfectionnement

La règle relative aux projets, d'une durée de 1 à 5 jours, est connue par 48,42 % des responsables. Ils favorisent surtout cette durée (44,21 %) et la plupart des perfectionnements s'échelonnent dans un tel laps de temps (63,16 %).

1.4.5 Méthode de sélection des projets [1]

Même si elle est incluse dans le document La formation continue au secteur professionnel, la méthode de sélection est inconnue pour sept personnes sur dix au moment de la préparation de leur projet (71,58 %). Pour ceux qui les connaissent, soit le tiers, 71,79 % en sont satisfaits et parmi les façons de procéder possibles, ils en rejettent deux : l'analyse et la sélection des projets par la Direction des affaires éducatives assurées par un comité consultatif de représentants des collèges (46,0 %) et la nomination des représentants des collèges au comité consultatif, proposée par la Commission des affaires pédagogiques de la Fédération des cégeps (36,0 %).

1.5 RÉGIONS ADMINISTRATIVES

Les régions administratives influent sur la considération de l'intervalle entre la date de réception de l'information relative au programme de perfectionnement et la date de remise des projets. Les responsables, dans une proportion de 61,05 %, trouvent cet intervalle suffisant. Par contre, dans les régions du Bas Saint-Laurent et de l'Abitibi-Témiscamingue, ils trouvent cette période trop courte (61,1 %) - (Tableau VIII).

---

1. La liste des critères d'admissibilité est reproduite à l'annexe B.

TABLEAU VIII

SATISFACTION À L'ÉGARD DE L'INTERVALLE ENTRE LA DATE DE RÉCEPTION DE L'INFORMATION RELATIVE AU PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT ET LA DATE DE REMISE DES PROJETS (PAR RÉGIONS ADMINISTRATIVES)

INTERVALLE / RÉGION	SUFFISANT	TROP COURT	TROP LONG	PAS DE RÉPONSE	TOTAL
Bas Saint-Laurent	6 (40,0)	8 (53,33)	1 (6,67)	0	15 (15,79)
Saguenay - Lac Saint-Jean	5 (100,0)	0	0	0	5 (5,26)
Québec	13 (54,17)	8 (33,33)	1 (4,17)	2 (8,33)	24 (25,26)
Trois-Rivières	4 (57,14)	3 (42,86)	0	0	7 (7,37)
Cantons de l'Est	2 (100,0)	0	0	0	2 (2,11)
Île de Montréal	12 (80,0)	3 (20,0)	0	0	15 (15,79)
Laurentides-Lanaudière	5 (71,43)	2 (28,57)	0	0	7 (7,37)
Montérégie	8 (57,14)	4 (28,57)	0	2 (14,29)	14 (14,74)

Suite sur l'autre page

TABLEAU VIII (suite)

SATISFACTION À L'ÉGARD DE L'INTERVALLE ENTRE LA RÉCEPTION DE L'INFORMATION RELATIVE AU PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT ET LA DATE DE REMISE DES PROJETS (PAR RÉGIONS ADMINISTRATIVES)

INTERVALLE / RÉGION	SUFFISANT	TROP COURT	TROP LONG	PAS DE RÉPONSE	TOTAL
Outaouais	1 (100,0)	0	0	0	1 (1,05)
Abitibi-Témiscamingue	1 (25,0)	3 (75,0)	0	0	4 (4,21)
Côte-Nord	1 (100,0)	0	0	0	1 (1,05)
TOTAL	58 (61,05)	31 (32,63)	2 (2,11)	4 (4,21)	95 (100,0)

1.6 DOMAINE DU PROJET

Les promoteurs tout à fait satisfaits des retombées enregistrées effectuent, dans presque les trois quarts des cas, des projets liés à la micro-informatique (73,3 %) - (Tableau IX). Les conséquences sont perçues comme étant immédiates surtout par les instigateurs de projets rattachés à un autre domaine (58,6 %) - (Tableau X).

TABLEAU IX

SATISFACTION À L'ÉGARD DES RETOMBÉES
(PAR DOMAINES DE PROJETS)

RETOMBÉES / PROJETS	TOUT A FAIT SATIS-FAISAN-TES	SATIS-FAISAN-TES	TOUT A FAIT INSATIS-FAISAN-TES	PAS DE RÉPONSE	AUTRE	TOTAL
Projet lié à la micro-informatique	11 (20,75) (73,33)	30 (56,60)	5 (9,43)	5 (9,43)	2 (3,77)	53 (55,79)
Projet lié à un autre domaine	4 (9,53) (26,67)	32 (76,19)	1 (2,38)	2 (4,76)	3 (7,14)	42 (44,21)
TOTAL	15 (15,79)	62 (65,56)	6 (6,32)	7 (7,37)	5 (5,26)	95 (100,0)

TABLEAU X

RAPIDITÉ DES RETOMBÉES
(PAR DOMAINES DE PROJETS)

RETOMBÉES / PROJETS	IMMÉDIATES	À COURT TERME	À MOYEN OU À LONG TERME	TOTAL
Lié à la micro-informatique	12 (41,38)	21 (42,0)	17 (34,0)	50 (56,82)
Autre	17 (58,62)	12 (31,58)	9 (23,68)	38 (43,18)
TOTAL	29 (32,95)	33 (37,5)	26 (29,54)	88 (100,0)

TABLEAU XI

AVANTAGES PERCUS DE L'INTERCOLLÉGIALITÉ
(PAR ORDRE DE PROJET)

AVANTAGE / ORDRE	PEU D'AVANTAGES OU AUCUN AVANTAGE	BEAUCOUP D'AVANTAGES	TOTAL
Intercollégial	7 (24,14)	22 (75,86)	29 (49,15)
Interdépartemental	9 (56,25)	7 (43,75)	16 (27,12)
Intradépartemental	8 (57,14)	6 (42,96)	14 (23,73)
TOTAL	24 (40,67)	35 (59,33)	59 (100,0)

2. OPINIONS DES PARTICIPANTS AU PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT COLLECTIF

2.1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Les réalisateurs viennent surtout des régions administratives de Montréal (40,74 %) - (Tableau XII) et en majorité d'un collège urbain (71,96 %) - (Tableau XIV).

De plus, à l'aide du Tableau XIII, nous pouvons dégager trois catégories de disciplines ou programmes de provenance : Biologie (21,69 %), Physique (38,62 %) et Administration (34,92 %).

Les participants sont majoritairement de sexe masculin (58,20 %). Ils ont entre 31 à 50 ans (72,49 %), ont pour la plupart effectué de 6 à 15 ans d'enseignement (48,68 %) et ont à leur actif 18 ou 19 années de scolarité (46,56 %) - (Tableaux XV, XVI et XVII).

Les projets sont pour six personnes sur dix liés à la micro-informatique (57,67 %). Ils sont principalement d'ordre intercollégial (39,68 %) et en majorité de type disciplinaire (58,73 %). Finalement, ils ont un cadre d'apprentissage, dans 58,73 % des cas, formé de 50 % de théorie et de 50 % de pratique.

2.2 SENSIBILISATION AU PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT COLLECTIF

2.2.1 Information générale

Plus de la moitié des intéressés connaissent le programme avant d'y participer (56,08 %). Pour les projets réalisés, quatre personnes sur dix sont renseignées par le coordonnateur de leur département (43,41 %). Cete information (43,91 %) est, dans la majorité des cas, reçue à l'occasion des réunions organisées par leur département (64,02 %).

TABLEAU XII

RÉGIONS ADMINISTRATIVES DE PROVENANCE DES PARTICIPANTS

RÉGION DE PROVENANCE DES PARTICIPANTS — CLIENTÈLE	PARTICIPANT
Bas Saint-Laurent	29 (15,34)
Saguenay - Lac Saint-Jean	18 (9,52)
Québec	26 (13,76)
Trois-Rivières	17 (9,0)
Cantons de l'Est	7 (3,70)
Île de Montréal	33 (17,46)
Laurentides-Lanaudières	14 (7,4)
Montérégie	30 (15,87)
Outaouais	5 (2,65)
Abitibi-Témiscamingue	4 (2,12)
Côte-Nord	6 (3,18)
TOTAL	189

TABLEAU XIII

DISCIPLINES OU PROGRAMMES DE PROVENANCE DES PARTICIPANTS

CATÉGORIE DE DISCIPLINE OU PROGRAMME	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Biologie	41 (21,69)
Physique	73 (38,62)
Sciences humaines	6 (3,18)
Administration	66 (34,92)
Art et lettres	2 (1,06)
Autre	1 (0,53)
TOTAL	189

TABLEAU XIV

COLLÈGE DE PROVENANCE DES PARTICIPANTS

COLLÈGE	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Collège urbain de grande taille	70 (37,04)
Collège rural de grande taille	28 (14,82)
Collège urbain de petite taille	66 (34,92)
Collège rural de petite taille	24 (12,70)
Autre	1 (0,53)
TOTAL	189

TABLEAU XV

ÂGE DES PARTICIPANTS

ÂGE	PARTICIPANTS
de 21 à 30 ans	33 (17,46)
de 31 à 40 ans	70 (37,04)
de 41 à 50 ans	67 (35,45)
51 ans et plus	11 (5,82)
Pas de réponse	8 (4,23)
TOTAL	189

TABLEAU XVI

NOMBRE D'ANNÉES D'ENSEIGNEMENT DES PARTICIPANTS

NOMBRE D'ANNÉES	PARTICIPANTS
de 0 à 5 années	38 (20,11)
de 6 à 10 années	44 (23,28)
de 11 à 15 années	48 (25,40)
de 16 à 20 années	34 (17,99)
de 21 à 25 années	17 (9,0)
26 années et plus	7 (3,70)
Pas de réponse	1 (0,53)
TOTAL	189

TABLEAU XVII

NOMBRE D'ANNÉES DE SCOLARITÉ DES PARTICIPANTS

NOMBRE D'ANNEES	PARTICIPANTS
14 ans et moins	11 (5,82)
15 ans	9 (4,76)
16 ans	32 (16,93)
17 ans	35 (18,52)
18 ans	45 (23,81)
19 ans	43 (22,75)
20 ans et plus	12 (6,35)
Pas de réponse	2 (1,06)
TOTAL	189

2.2.2 Objectifs du perfectionnement

La plupart des répondants affirment être consultés pour définir les objectifs (61,37 %). Moins de la moitié affirment les atteindre complètement (41,31 %). Deux raisons peuvent expliquer cette situation : la durée trop courte du perfectionnement entraînant une discussion superficielle sur certaines activités (35,14 %) et les attentes pouvant diverger d'un participant à l'autre (28,83 %) - (Tableau IV).

2.2.3 Contenu du perfectionnement

Pour ce qui est du contenu de la session de perfectionnement, un participant sur deux est consulté pour l'élaboration du projet (49,74 %) et dans l'ensemble, le projet est respecté complètement.

2.3 DÉROULEMENT DU PERFECTIONNEMENT

2.3.1 Lieu du perfectionnement

Les trois quarts des participants effectuent leur perfectionnement dans un collège organisateur (74,07 %). De plus, quels que soient les endroits, les lieux sont jugés adéquats dans une grande proportion (72,49 %).

2.3.2 Choix des personnes-ressources

Les personnes-ressources sont, dans la majorité des cas, entièrement adéquates (64,55 %). Celle qui est retenue par 71,43 % des répondants est l'enseignant (au collège ou à l'université).

TABLEAU XVIII

RAISONS DE LA NON-ATTEINTE DES OBJECTIFS DES PARTICIPANTS

RAISONS	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Durée trop courte du perfectionnement	44 (39,64)
Budget trop restreint de la D.A.E.	17 (15,32)
Certaines activités du perfectionnement traitées trop superficiellement	39 (35,34)
Manque de personnes-ressources	17 (15,32)
Lieu inadéquat	13 (11,71)
Choix de l'ordre du perfectionnement collectif non approprié	5 (4,50)
Attentes divergentes d'un participant à l'autre	32 (28,83)
Matériel utilisé inadéquat	14 (12,61)
Disproportion du temps alloué pour le partage des parties théoriques et pratiques	12 (10,81)

Suite sur l'autre page

TABLEAU XVIII (suite)

RAISONS DE LA NON-ATTEINTE DES OBJECTIFS DES PARTICIPANTS

RAISONS	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Disproportion du temps alloué pour réaliser chaque partie du contenu	7 (6,31)
Manque d'aide pour l'organisation et la tenue de l'activité	6 (5,40)
Planification difficile en raison de l'importance du collège	1 (0,90)
Autre	18 (16,22)
Nombre de répondant [1] TOTAL	111

1. Un répondant pouvait choisir, dans chaque catégorie, plus d'une raison. Le pourcentage est calculé en divisant le nombre de répondants de chaque catégories par le nombre de répondants total.

2.3.3 Durée du perfectionnement

Les participants favorisent principalement un projet d'une durée de 1 à 5 jours (48,68 %) - (Tableau XIX). Par contre, seulement 42,86 % d'entre eux sont satisfaits de la période de leur projet et la durée de perfectionnement de la moitié des participants est de 1 à 5 jours (52,9 %).

2.3.4 Groupe de participants

Les participants font surtout partie d'un groupe de 10 à 14 personnes (42,33 %) - (Tableau XX).

2.4 RETOMBÉES DU PERFECTIONNEMENT

Pour les retombées enregistrées, sept participants sur dix se montrent satisfaits (70,90 %) [1]. La répercussion la plus retenue est "Une meilleure mise à jour du contenu de l'enseignement" (51,85 %) - (Tableau XXI).

La raison majeure qui empêche les conséquences de s'effectuer comme prévu est l'insuffisance du matériel ou de l'équipement nécessaire (65,71 %). Cet obstacle est également évoqué pour expliquer l'impossibilité de transférer immédiatement les connaissances acquises (36,84 %). À ce sujet cependant, plus de la moitié des répondants se disent en mesure de le faire (56,61 %) - (Tableau XXII).

Par ailleurs, pour 42,33 % des participants les retombées sont à court terme alors que pour 32,80 % d'entre eux sont à moyen terme.

---

1. Nous n'offrions pas le choix "Insatisfaisant", mais seulement "Tout à fait insatisfaisant".

TABLEAU XIX

DURÉE FAVORISÉE PAR LES PARTICIPANTS

DURÉE	PARTICIPANTS
de 1 à 5 jours	92 (48,68)
de 6 à 10 jours	37 (19,58)
de 11 à 15 jours	13 (6,88)
de 16 à 20 jours	8 (4,23)
21 jours et plus	14 (7,41)
Pas de réponse	25 (13,23)
TOTAL	189

TABLEAU XX

GROUPES DES PARTICIPANTS

IMPORTANCE DU GROUPE	NOMBRE DE PARTICIPANTS
5 personnes et moins	14 (7,41)
de 6 à 9 personnes	42 (22,22)
de 10 à 14 personnes	80 (42,33)
15 personnes et plus	52 (27,51)
Pas de réponse	1 (0,53)
TOTAL	189

TABLEAU XXI

RETOMBÉES ENREGISTRÉES DU PERFECTIONNEMENT DES PARTICIPANTS

RETOMBÉES	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Pédagogie adaptée à la discipline	60 (31,75)
Meilleure mise à jour du contenu des cours	98 (51,85)
Meilleure organisation des cours	48 (25,40)
Meilleure planification des cours	38 (20,11)
Coopération et concertation départementales	26 (13,76)
Concertation intercollégiale	18 (13,76)
Concertation interdépartementale	12 (6,35)
Polyvalence accrue des enseignants dans le cadre des cours	74 (39,15)

Suite sur l'autre page

TABLEAU XXI (suite)

RETOMBÉES ENREGISTRÉES DU PERFECTIONNEMENT DES PARTICIPANTS

RETOMBÉES	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Sensibilisation des enseignants à la nécessité d'un perfectionnement continu	62 (32,80)
Pas de réponse	24 (12,70)
Autre	11 (5,82)
TOTAL	189

TABLEAU XXII

POSSIBILITÉ DE TRANSMETTRE IMMÉDIATEMENT
LES CONNAISSANCES DANS L'ENSEIGNEMENT

TRANSMISSION	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Possible	107 (56,61)
Impossible	71 (37,57)
Pas de réponse	11 (5,82)
TOTAL	189

2.5 SATISFACTION À L'ÉGARD DU PERFECTIONNEMENT

2.5.1 Satisfaction à l'égard du perfectionnement

Une forte majorité est satisfaite du perfectionnement (74,1 %). Pour certains participants, ce programme amène un apprentissage de nouvelles méthodes ou techniques (51,39 %) et une mise à jour des connaissances dans la discipline (54,92 %). Pour les insatisfaits, l'application trop superficielle des sujets (48,89 %) est encore évoquée.

2.5.2 Poursuite du perfectionnement

Par ailleurs, la plupart des personnes se montrent intéressées à participer à un second perfectionnement (87,30 %). La raison principale est "La nécessité d'acquérir de nouvelles connaissances complétant le premier projet" (30,69 %) - (Tableau XXIII).

2.6 DISCIPLINES ET PROGRAMMES

Un peu plus de la moitié des participants prennent part à des projets dont les retombées se manifestent à court terme (50,96 %). Ils proviennent presque essentiellement de trois groupes de disciplines et de programmes : techniques et programmes biologiques (20,38 %), techniques et programmes physiques (40,13 %), ainsi que techniques et programmes de l'administration (36,31 %).

La majorité des participants du premier groupe perçoit les conséquences à moyen terme (53,12 %). Ceux du deuxième groupe répondent sensiblement comme l'ensemble des participants et pour le dernier groupe, six personnes sur dix affirment que les répercussions sont à court terme (59,65 %) (Tableau XXIV).

TABLEAU XXIII

RAISONS DE LA POURSUITE DU PERFECTIONNEMENT DES PARTICIPANTS

RAISONS	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Seul moyen envisageable pour une actualisation rapide des connaissances liées à la discipline	7 (4,19)
Mise en commun des connaissances avec d'autres enseignants	26 (15,57)
Assimilation des connaissances acquises au cours du 1 er perfectionnement	40 (23,95)
Nécessité d'acquérir de nouvelles connaissances complétant le 1 er perfectionnement	58 (34,73)
Endroit privilégié pour discuter de pédagogie	1 (0,60)
Poursuite des échanges d'informations intercollégiales	9 (5,39)
Lieu indiqué pour discuter des applications pratiques des connaissances acquises	8 (4,79)
Autre	18 (10,78)
TOTAL	167

TABLEAU XXIV

RAPIDITÉ DES RETOMBÉES
(PAR DISCIPLINES OU PAR PROGRAMMES)

RETOMBÉES DISCIPLINES OU PROGRAMMES	À COURT TERME	À MOYEN TERME	À LONG TERME	TOTAL
Techniques biologiques	12 (37,5)	17 (53,12)	3 (9,38)	32 (20,38)
Techniques physiques	31 (49,21)	26 (41,27)	6 (9,52)	63 (40,13)
Techniques humaines	1 (33,33)	1 (33,33)	1 (33,33)	3 (1,91)
Techniques de l'administration	34 (59,65)	17 (29,82)	6 (10,53)	57 (36,30)
Arts et lettres	2 (100,0)	0	0	2
TOTAL	80 (50,96)	61 (38,85)	16 (10,19)	157 (100,0)

2.7 NOMBRE D'ANNÉES D'ENSEIGNEMENT EFFECTUÉES

Les enseignants ayant 15 ans et moins d'enseignement disent atteindre complètement les objectifs (50,41 %). Ceux ayant plus de 15 ans d'enseignement affirment les atteindre partiellement (56,36 %) - (Tableau XXV).

De plus, les enseignants ayant cinq ans et moins d'enseignement et ceux ayant 26 ans d'enseignement et plus sont en majorité satisfaits de la durée de leur projet (53,33 %), alors que pour les autres parties, (de 6 à 25 ans) 58,70 % des répondants trouvent leur durée partiellement ou faiblement adéquate - (Tableau XXVI).

D'après le Tableau XXVII, les répondants ayant 15 ans et moins d'enseignement souhaitent participer à un projet de perfectionnement de groupes, de cinq jours et moins. Ceux qui ont plus de 15 ans d'enseignement favorisent un projet d'une durée de six jours et plus.

2.8 ÂGE

Le groupe des 21 à 30 ans atteint complètement ses objectifs (65,62 %). Par contre, le groupe des 31 ans et plus n'atteint que partiellement ou faiblement ses objectifs (60,43 %) - (Tableau XXVIII).

Par ailleurs, dans le premier groupe (21 à 30 ans), six personnes sur dix trouvent adéquate la durée de leur perfectionnement (60,61 %). En y joignant les plus âgés, le taux de satisfaction tombe à 40,56 % - (Tableau XXIX).

Enfin, bien que les participants soient en grande majorité satisfaits de leur projet (74,07 %), ceux de 51 ans et plus se disent satisfaits dans une proportion de 54,55 % - (Tableau XXX).

TABLEAU XXV

ATTEINTE DES OBJECTIFS DU PERFECTIONNEMENT
(PAR NOMBRE D'ANNÉES D'ENSEIGNEMENT EFFECTUÉES)

ATTEINTE / ANNÉES D'ENSEIGNEMENT	COMPLÈTE	PARTIELLE	FAIBLE	TOTAL
de 0 à 5 années	20 (54,05)	16 (43,24)	1 (2,70)	37 (20,78)
de 6 à 10 années	19 (45,24)	18 (42,86)	5 (11,90)	42 (23,34)
de 11 à 15 années	23 (52,27)	14 (31,82)	7 (15,81)	44 (34,72)
de 16 à 20 années	9 (28,12)	18 (56,25)	5 (15,62)	32 (17,98)
de 21 à 25 années	5 (31,25)	8 (50,0)	3 (18,75)	16 (8,98)
26 années et plus	2 (28,57)	5 (71,43)	0	7 (3,93)
TOTAL	78 (43,82)	79 (44,38)	21 (11,80)	178 (100,0)

TABLEAU XXVI

SATISFACTION À L'ÉGARD DE LA DURÉE DU PERFECTIONNEMENT
(PAR NOMBRE D'ANNÉES D'ENSEIGNEMENT)

DURÉE ADÉQUATE / ANNÉES D'ENSEIGNEMENT	COMPLÈTEMENT	PARTIELLEMENT	TOTAL
de 0 à 5 années	20 (52,63)	18 (47,37)	38 (20,77)
de 6 à 10 années	19 (46,34)	22 (53,66)	41 (22,40)
de 11 à 15 années	21 (43,75)	27 (56,25)	48 (26,21)
de 16 à 20 années	10 (30,30)	23 (69,70)	33 (18,03)
de 21 à 25 années	7 (43,75)	9 (56,25)	16 (8,74)
26 années et plus	4 (57,14)	3 (42,86)	7 (3,82)
Pas de réponse	0	1 (100,0)	1 (0,55)
TOTAL	81 (44,26)	102 (55,74)	183 (100,0)

TABLEAU XXVII

DURÉE DU PERFECTIONNEMENT FAVORISÉE
(PAR NOMBRE D'ANNÉES D'ENSEIGNEMENT EFFECTUÉES)

DURÉE (JOURS) / NOMBRE D'ANNÉES	de 1 à 5	de 6 à 10	de 11 à 15	de 16 à 20	21 et plus	TOTAL
de 0 à 5 années	16 (51,61)	8 (25,80)	1 (3,23)	1 (3,23)	5 (16,13)	31 (19,01)
de 5 à 10 années	24 (66,67)	7 (19,44)	2 (5,56)	0	3 (8,33)	36 (22,08)
de 11 à 15 années	31 (68,89)	3 (6,67)	2 (4,44)	5 (11,11)	4 (8,89)	45 (27,61)
de 16 à 20 années	14 (48,28)	8 (28,59)	5 (17,24)	1 (3,45)	1 (3,45)	29 (17,79)
de 21 à 25 années	6 (37,50)	8 (50,0)	2 (12,50)	0	0	16 (9,82)
26 années et plus	1 (16,67)	3 (50,0)	1 (16,67)	1 (16,67)	0	6 (3,68)
TOTAL	92 (56,44)	37 (22,70)	13 (7,98)	8 (4,91)	13 (7,97)	163 (100,0)

TABLEAU XXVIII

ATTEINTE DES OBJECTIFS DU PROJET
(EN FONCTION DE L'ÂGE)

ATTEINTE / ÂGE	COMPLÈTE	PARTIELLE OU FAIBLE	TOTAL
de 21 à 30 ans	21 (65,62)	11 (34,37)	32 (18,71)
de 31 à 40 ans	28 (42,42)	38 (57,58)	66 (38,59)
de 41 à 50 ans	25 (39,68)	38 (60,32)	63 (36,84)
51 ans et plus	2 (20,0)	8 (80,0)	10 (5,84)
TOTAL	76 (44,44)	95 (55,56)	171 (100,0)

TABLEAU XXIX

SATISFACTION À L'ÉGARD DE LA DURÉE DU PERFECTIONNEMENT
(EN FONCTION DE L'ÂGE)

DURÉE ADÉQUATE / ÂGE	COMPLÈTEMENT	PARTIELLEMENT OU FAIBLEMENT	TOTAL
de 21 à 30 ans	20 (60,61)	13 (39,39)	33 (18,75)
de 31 à 40 ans	27 (39,71)	41 (60,29)	68 (38,64)
de 41 à 50 ans	28 (43,75)	36 (56,25)	64 (36,36)
51 ans et plus	3 (27,27)	8 (72,73)	11 (6,25)
TOTAL	78 (44,32)	88 (55,69)	176 (100,0)

TABLEAU XXX

SATISFACTION À L'ÉGARD DU PERFECTIONNEMENT
(EN FONCTION DE L'ÂGE)

PERFECTIONNEMENT / ÂGE	SATIS-FAISANT	INSATIS-FAISANT	AUTRE	TOTAL
de 21 à 30 ans	29 (87,88)	4 (12,12)	0	33 (17,46)
de 31 à 40 ans	52 (74,29)	16 (22,86)	2 (2,86)	70 (37,04)
de 41 à 50 ans	48 (71,64)	18 (26,87)	1 (1,49)	67 (35,45)
51 ans et plus	6 (54,55)	5 (45,45)	0	11 (5,82)
Pas de réponse	5 (62,50)	3 (37,50)	0	8 (4,23)
TOTAL	140 (74,07)	46 (24,34)	3 (1,59)	189 (100,0)

2.9 ORDRE DU PROJET

La plupart des participants des projets intercollégiaux et interdépartementaux disent atteindre les objectifs partiellement ou faiblement (62,83 %) alors que six personnes sur dix effectuant un perfectionnement intradépartemental atteignent complètement leurs objectifs (61,40 %) - (Tableau XXXI).

2.10 RÉGION ADMINISTRATIVE

Les lieux du perfectionnement sont complètement satisfaisants pour près des trois quarts des répondants (72,87 %). Cependant, les personnes des régions de l'Outaouais (80,0 %) et de la Côte-Nord (66,67 %) sont satisfaites partiellement ou faiblement - (Tableau XXXII).

Une situation semblable se présente en ce qui concerne la personne-ressource. La majorité des régions sont entièrement satisfaites (64,55 %) mais trois régions sur sept trouvent cette personne ou partiellement ou aucunement adéquate : l'Outaouais (80,0 %), le Saguenay - Lac Saint-Jean (56,25 %) et la Côte-Nord (50,0 %) - (Tableau XXXIII).

Par ailleurs, cela se réflète une fois de plus au sujet de la satisfaction du perfectionnement où 74,07 % des gens se disent satisfaits. Par contre, la région de l'Outaouais (60,0 %) et la région du Saguenay Lac St-Jean (55,56 %) est majoritairement insatisfaite des projets de perfectionnement - (Tableau XXXIV).

2.11 GROUPE DE PARTICIPANTS

Tel que mentionné auparavant, les participants sont en grande majorité (74,07 %) satisfaits des sessions de perfectionnement réalisées. Le taux de satisfaction le plus élevé est atteint par les groupes composés de six à neuf personnes (90,48 %). L'opinion est la même chez les répondants composant d'autres groupes, mais le pourcentage est moindre. Ainsi, pour les groupes de cinq personnes et moins, 78,57 % des participants sont satisfaits et pour les groupes de dix personnes et plus, 71,32 % sont du même avis - (Tableau XXXV).

TABLEAU XXXI

ATTEINTE DES OBJECTIFS DU PERFECTIONNEMENT
(EN FONCTION DE L'ORDRE DU PROJET)

ATTEINTE / ORDRE	COMPLÈTE	PARTIELLE OU FAIBLE	TOTAL
intercollégial	31 (42,47)	42 (57,53)	73 (42,94)
interdépartemental	11 (27,50)	29 (73,50)	40 (23,53)
intradépartemental	35 (61,40)	22 (38,60)	57 (33,53)
TOTAL	77 (45,29)	93 (54,71)	170 (100,0)

TABLEAU XXXII

SATISFACTION À L'ÉGARD DES LIEUX DU PERFECTIONNEMENT
(EN FONCTION DE LA RÉGION ADMINISTRATIVE)

LIEU ADÉQUAT / RÉGION ADMINISTRATIVE	COMPLÈTEMENT	PARTIELLEMENT OU FAIBLEMENT	PAS DE RÉPONSE	TOTAL
Bas Saint-Laurent	15 (51,72)	13 (44,82)	1 (3,45)	29 (15,34)
Saguenay - Lac Saint-Jean	12 (66,67)	6 (33,33)	0	18 (9,52)
Québec	20 (76,92)	6 (23,08)	0	26 (13,76)
Trois-Rivières	14 (82,35)	3 (17,65)	0	17 (8,99)
Cantons de l'Est	7 (100,0)	0	0	7 (3,70)
Île-de-Montréal	26 (78,79)	7 (21,21)	0	33 (17,46)
Laurentides-Lanaudières	12 (85,71)	2 (14,29)	0	14 (7,41)

Suite sur l'autre page

TABLEAU XXXII (suite)

SATISFACTION À L'ÉGARD DES LIEUX DU PERFECTIONNEMENT
(EN FONCTION DE LA RÉGION ADMINISTRATIVE)

LIEU ADÉQUAT / RÉGION ADMINISTRATIVE	COMPLÈTEMENT	PARTIELLEMENT OU FAIBLEMENT	PAS DE RÉPONSE	TOTAL
Montérégie	25 (83,33)	5 (16,67)	0	30 (15,87)
Abitibi-Témiscamingue	1 (20,0)	4 (80,0)	0	5 (2,65)
Nord Ouest	3 (75,0)	1 (25,0)	0	4 (2,12)
Côte-Nord	2 (33,33)	4 (66,67)	0	6 (3,17)
TOTAL	137 (72,87)	51 (27,13)	1 (0,53)	189 (100,0)

TABLEAU XXXIII

SATISFACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES RESSOURCES
(PAR RÉGIONS ADMINISTRATIVES)

PERSONNES-RESSOURCES ADÉQUATES / RÉGION ADMINISTRATIVE	ENTIÈREMENT	PARTIELLEMENT OU AUCUNEMENT	TOTAL
Bas Saint-Laurent	15 (53,57)	13 (46,43)	28 (15,47)
Saguenay - Lac St-Jean	7 (43,75)	8 (56,25)	16 (8,84)
Québec	17 (68,0)	8 (32,0)	25 (13,81)
Trois-Rivières	14 (82,35)	3 (17,65)	17 (9,39)
Cantons de l'Est	6 (85,71)	1 (14,29)	7 (3,86)
Île-de Montréal	25 (78,12)	7 (21,88)	32 (17,68)
Laurentides-Lanaudière	8 (61,54)	5 (38,46)	13 (7,18)

Suite sur l'autre page

TABLEAU XXXIII (suite)

SATISFACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES RESSOURCES
(PAR RÉGIONS ADMINISTRATIVES)

PERSONNES-RESSOURCES ADÉQUATES / RÉGION ADMINISTRATIVE	ENTIÈREMENT	PARTIELLEMENT OU AUCUNEMENT	TOTAL
Montérégie	23 (82,14)	5 (17,86)	28 (15,47)
Outaouais	1 (20,0)	4 (80,0)	5 (2,76)
Abitibi-Témiscamingue	3 (75,0)	1 (25,0)	4 (2,21)
Côte-Nord	3 (50,0)	3 (50,0)	6 (3,31)
TOTAL	122 (64,55)	54 (28,57)	181 (100,0)

TABLEAU XXXIV

SATISFACTION À L'ÉGARD DU PERFECTIONNEMENT
(PAR RÉGIONS ADMINISTRATIVES)

PERFECTIONNEMENT / RÉGION ADMINISTRATIVE	SATISFAISANT	INSATISFAISANT	AUTRE	TOTAL
Bas Saint-Laurent	22 (75,86)	7 (24,14)	0	29 (15,34)
Saguenay - Lac St-Jean	7 (38,89)	10 (55,56)	1 (5,56)	18 (9,52)
Québec	19 (73,08)	7 (26,92)	0	26 (13,76)
Trois-Rivières	15 (88,24)	2 (11,76)	0	17 (8,44)
Cantons de l'Est	6 (85,71)	1 (14,29)	0	7 (3,70)
Île-de-Montréal	24 (72,73)	9 (27,27)	0	33 (17,46)
Laurentides-Lanaudière	11 (78,57)	3 (21,43)	0	14 (7,41)

Suite sur l'autre page

TABLEAU XXXIV (suite)

SATISFACTION À L'ÉGARD DU PERFECTIONNEMENT
(PAR RÉGIONS ADMINISTRATIVES)

PERFECTIONNEMENT / RÉGION ADMINISTRATIVE	SATISFAISANT	INSATISFAISANT	AUTRE	TOTAL
Montérégie	27 (90,0)	2 (6,67)	1 (3,33)	30 (15,87)
Outaouais	1 (20,0)	3 (60,0)	1 (20,0)	5 (2,65)
Abitibi-Témiscamingue	4 (100,0)	0	0	4 (2,12)
Côte-Nord	4 (66,67)	2 (33,33)	0	6 (3,17)
TOTAL	140 (74,07)	46 (24,34)	3 (1,59)	189 (100,0)

TABLEAU XXXV

SATISFACTION À L'ÉGARD DU PERFECTIONNEMENT
(EN FONCTION DU NOMBRE DE PARTICIPANTS DANS LE GROUPE)

PERFECTIONNEMENT / GROUPE	SATISFAISANT	INSATISFAISANT	TOTAL
de 5 personnes et moins	11 (78,57)	3 (21,43)	14 (7,57)
de 6 à 9 personnes	38 (90,48)	4 (9,52)	42 (22,70)
de 10 à 14 personnes	55 (70,51)	23 (29,49)	78 (42,16)
de 15 personnes et plus	36 (70,59)	15 (29,41)	51 (27,57)
TOTAL	140 (75,68)	145 (24,32)	185 (100,0)

3 - RÉSUMÉ SUR LES OPINIONS DES DEUX PREMIERS GROUPES INTERROGÉS (RESPONSABLES ET PARTICIPANTS)

En guise de résumé pour ces deux premiers groupes de répondants interrogés, examinons leurs points communs.

1. ATTEINTE DES OBJECTIFS

La proportion de répondants atteignant complètement leurs objectifs est plus élevée chez les responsables (51,3 %) que chez les participants (41,3 %). Les raisons de la non-atteinte sont les mêmes pour les deux groupes : durée trop courte du projet et discussion trop superficielle sur certaines activités. Par contre, les participant évoquent une troisième raison : les attentes divergeantes d'une personne à l'autre.

2. SATISFACTION DU PERFECTIONNEMENT

Tant pour les responsables que les participants, le degré de satisfaction à l'égard du perfectionnement est élevé (78,9 % pour le premier et 74,1 % pour le second). Ils partagent les mêmes raisons : l'apprentissage de nouvelles méthodes ou techniques et la mise à jour des connaissances dans la discipline. Par ailleurs, l'insatisfaction des participants provient encore de la discussion superficielle sur certains sujets de l'activité. Pour les responsables, les raisons sont partagées pour expliquer leur insatisfaction.

3. POURSUITE DU PERFECTIONNEMENT

La plupart des répondants se disent intéressés à participer à un second perfectionnement (87,3 % des participants, 52,6 % 1 des responsables). La raison majeure est la nécessité d'acquérir de nouvelles connaissances pour compléter le premier.

De plus pour les responsables, c'est le seul moyen envisageable d'effectuer une actualisation rapide des connaissances liées à la discipline.

---

1. 22,1 % répondent "Je ne sais pas".

4 - ANALYSE COMPARATIVE DES OPINIONS DES DIRECTEURS DES SERVICES PÉDAGOGIQUES ET DES CONSEILLERS PÉDAGOGIQUES

4.1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Pour le groupe des directeurs des Services pédagogiques et des conseillers pédagogiques, nos réponses proviennent surtout des collèges urbains. En effet, du côté des Directeurs des Services pédagogiques, 60,0 % sont de ces collèges, alors que pour les Conseillers pédagogiques la proportion est de 94,11 % (Tableau XXXVI). Cependant, alors que les Directeurs des Services pédagogiques se répartissent uniformément dans les régions administratives, les conseillers pédagogiques viennent dans une proportion de 70,59 % de la région de Montréal - (Tableau XXXVII).

Par ailleurs, la grande majorité de nos répondants sont de sexe masculin (80,0 % pour les Directeurs des Services pédagogiques et 70,5 % pour les conseillers pédagogiques). Finalement, notons que pour le questionnaire destiné aux Directeurs des Services pédagogiques, le directeur ou son adjoint représente 60,0 % des répondants.

4.2 MODALITÉS DE PARTICIPATION

4.2.1 Publicité du programme

L'information concernant les modalités de présentation d'une demande est très satisfaisante auprès des Directeurs des Services pédagogiques et des conseillers pédagogiques; en effet, presque tous les directeurs des Services pédagogiques trouvent cette information suffisante (88,0 %) tandis que les trois quarts des conseillers pédagogiques abondent dans le même sens (76,46 %). De plus, environ sept personnes sur dix affirment recevoir l'information à temps (64,71 % : pour les conseillers pédagogiques; 72,0 % : pour les directeurs des Services pédagogiques).

Ces deux groupes de répondants disent également trouver utile l'aide de la Direction des affaires éducatives. Cependant, en ce qui concerne la possibilité d'obtenir des séances d'information par la Direction des affaires éducatives, la majorité des conseillers pédagogiques est d'accord (58,82 %) alors que les directeurs des Services pédagogiques sont principalement contre (44,0 %).

TABLEAU XXXVI

COLLÈGE DE PROVENANCE (D.S.P. - C.P.)

COLLÈGE	NOMBRE DE D.S.P.	NOMBRE DE C.P.
Collège urbain de grande taille	6 (24,0)	10 (58,82)
Collège rural de grande taille	4 (16,0)	0
Collège urbain de petite taille	9 (36,0)	6 (35,29)
Collège rural de petite taille	5 (20,0)	1 (5,88)
Autre	1 (4,0)	0
TOTAL	25	17

TABLEAU XXXVII

RÉGIONS ADMINISTRATIVES DE PROVENANCE (D.S.P. - C.P.)

CLIENTÈLE / RÉGION	D.S.P.	C.P.
Bas Saint-Laurent	4 (16,0)	0
Saguenay - Lac St-Jean	3 (12,0)	0
Québec	4 (16,0)	2 (11,76)
Trois-Rivières	3 (12,0)	1 (5,88)
Cantons de l'Est	0	1 (5,88)
Île-de-Montréal	2 (8,0)	6 (35,29)
Laurentides-Lanaudière	1 (4,0)	2 (11,76)
Montérégie	4 (16,0)	4 (23,53)
Outaouais	1 (4,0)	0
Abitibi-Témiscamingue	1 (4,0)	0
Côte-Nord	2 (8,0)	1 (5,88)
TOTAL	25	17

4.2.2 Formulaire de demande

Tous les répondants prennent connaissance du formulaire de demande. À la suite de celà, bien qu'ils affirment plus souvent ne trouver aucune section difficile (conseillers pédagogiques : 47,06 %; directeurs des Services pédagogiques : 44,0 %), ils sont d'avis que la section "Prévisions budgétaires" est la plus compliquée (41,18 %; 32,0 %).

Enfin, les conseillers pédagogiques sont consultés souvent par les promoteurs (58,82 %), les directeurs des Services pédagogiques ne le sont que dans un certain nombre de cas (64,0 %).

4.3 RETOMBÉES DU PERFECTIONNEMENT

4.3.1 Appui du collège

Pour les directeurs des Services pédagogiques et les conseillers pédagogiques, le collège offre un appui aux responsables (directeurs des Services pédagogiques : 92,0 %; conseillers pédagogiques : 82,35 %). Cet appui est, dans la majorité des cas, l'enseignement et l'organisation (52,0 %) - (Tableau XXXVII).

4.3.2 Retombées du perfectionnement

Pour ce qui concerne les retombées du perfectionnement, 70,59 % des conseillers pédagogiques et 80,0 % des directeurs des Services pédagogiques mentionnent "qu'une meilleure mise à jour du contenu de l'enseignement" représente la plus importante conséquence. Nous observons au Tableau XXXIX les obstacles affectant les répercussions du perfectionnement signalés par les directeurs des Services pédagogiques et les conseillers pédagogiques. Les trois commentaires suivants ont attiré notre attention :

- Le facteur le plus important pour les directeurs des Services pédagogiques est l'insuffisance d'aide pédagogique pour l'intégration du nouveau contenu disciplinaire (48,0 %).

- Le facteur le plus important pour les conseillers pédagogiques est l'insuffisance d'aide pédagogique pour l'actualisation du programme (35,29 %).

- Le facteur de l'isolement pédagogique en terme de lieu géographique est mentionné uniquement par les directeurs des Services pédagogiques dans une proportion de 24,0 %.

Lorsqu'ils sont interrogés sur les mesures à prendre afin de mieux profiter du perfectionnement des enseignants, les directeurs des Services pédagogiques et les conseillers pédagogiques émettent des réflexions différentes. Par ailleurs, on s'entend pour dire que les deux solutions principales sont une augmentation du budget et un personnel supplémentaire et qualifié. Cependant, les directeurs des Services pédagogiques favorisent davantage la première solution (80,0 %) que la seconde (28,0 %). Les conseillers pédagogiques ne favorisent pas vraiment l'une ou l'autre (47,06 %; 41,18 %).

Plus des trois quarts des répondants se montrent satisfaits des retombées enregistrées à leur collège (directeurs des Services pédagogiques : 84,0 %; conseillers pédagogiques : 76,46 %)) [1]. Elles profitent aux élèves selon la majorité des répondants (52,0 %). De plus, sept personnes sur dix perçoivent les conséquences comme immédiates ou à court terme [2] (directeurs des Services pédagogiques : 76,0 %; conseillers pédagogiques : 70,58 %).

---

1. Nous n'offrions pas le choix "Satisfaisant" mais seulement "Tout à fait insatisfaisant".

2. D'ici un an.

TABLEAU XXXVIII

APPUI DES COLLÈGES

APPUI	NOMBRE DE D.S.P.	NOMBRE DE C.P.
Financier	0	0
Pédagogique	1 (4,0)	0
Financier et pédagogique	0	1 (5,88)
Organisationnel	4 (16,0)	1 (5,88)
Financier et organisationnel	4 (16,0)	0
Pédagogique et organisationnel	13 (52,0)	9 (52,94)
Pas de réponse	3 (12,0)	5 (35,29)
TOTAL	25	17

TABLEAU XXXIX

OBSTACLES AUX RETOMBÉES (D.S.P. - C.P.)

OBSTACLE	NOMBRE DE D.S.P.	NOMBRE DE C.P.
Insuffisance du matériel ou de l'équipement nécessaire	5 (20,0)	4 (23,53)
Insuffisance d'aide pédagogique pour l'actualisation du programme	7 (28,0)	6 (35,29)
Insuffisance d'aide pédagogique pour l'acquisition de nouveaux équipements	7 (28,0)	5 (29,41)
Isolement pédagogique en terme de lieu géographique	6 (24,0)	0
Insuffisance de l'aide pédagogique pour l'intégration du nouveau contenu disciplinaire	12 (48,0)	4 (23,53)
Aucun facteur	2 (8,0)	4 (23,53)
Pas de réponse	5 (20,0)	4 (23,53)
Autre	6 (24,0)	4 (23,53)
TOTAL [1]	25	17

1. Un répondant pouvait choisir plus d'un obstacle. Le pourcentage est calculé en divisant le nombre de répondants par le total.

4.4 RÈGLES DU PROGRAMME

4.4.1 Méthode de sélection [1]

À première vue, il semble que les directeurs des Services pédagogiques soient moins au courant des règles du programme. On note pour ce groupe une proportion de 12,0 % ne connaissant pas les critères d'admissibilité. Chez les conseillers pédagogiques, cette proportion est nulle.

Lorsque vient le temps d'évaluer ces critères, les deux groupes ne sont pas du même avis. Plus de six conseillers pédagogiques sur dix trouvent la méthode de sélection adéquate (64,71 %) comparativement à seulement 36,0 % [2] pour les directeurs des Services pédagogiques.

Les deux groupes s'entendent sur l'importance à donner à chacun des critères d'admissibilité. Selon eux, le destinataire et l'appui du collège sont importants.

4.4.2 Critères d'analyse [3]

Tous les conseillers pédagogiques connaissent les critères d'analyse. Par contre, 36,0 % des directeurs des Services pédagogiques ne les connaissent pas.

Concernant la satisfaction à l'égard de ces critères, 35,29 % [4] de conseillers pédagogiques les jugent inadéquats, alors que 36,0 % [5] des directeurs des Services pédagogiques les trouvent adéquats.

---

1. La liste des critères d'admissibilité est reproduite à l'Annexe B.
2. 20,0 % ne répondent pas.
3. Voir Annexe A pour la liste de ces critères.
4. 47,1 % ne répondent pas.
5. 24,0 % ne répondent pas.

La pertinence et la cohérence du projet, ainsi que les retombées de ce projet sont, au dire des deux groupes de répondants, les critères d'analyse les plus importants.

4.4.3 Priorités du ministère

Pratiquement tous les directeurs des Services pédagogiques et les conseillers pédagogiques reçoivent la liste des priorités du ministère (92,0 %; 88,24 %). Ils sont en grande majorité d'accord pour inclure ces priorités dans les critères d'analyse (80,0 %; 70,58 %) et pour se servir de ces priorités aux fins de l'implantation ou de la révision de programmes (92,0 %; 76,5 %).

En conséquence, les directeurs des Services pédagogiques et les conseillers pédagogiques souhaitent que la Direction des affaires éducatives considère également les priorités de leur collège (92,0 %; 82,35 %). Ces priorités pourraient, selon certains directeurs des Services pédagogiques (36,0 %), être établies lors d'une réunion entre un représentant de chaque collège du réseau et un représentant de la Direction des affaires éducatives. Les conseillers pédagogiques sont surtout en faveur d'une réunion qui comprendraient diverses personnes de leur collège et la D.A.E. (47,1 %). Tant les directeurs des Services pédagogiques que les conseillers pédagogiques, sont d'accord pour tenir cette réunion une fois l'an (84,0 %; 64,7 %).

4.4.4 Intercollégialité

La moitié des directeurs des Services pédagogiques et des conseillers pédagogiques voit beaucoup d'avantages dans l'intercollégialité [1]. L'autre moitié y décèle peu d'avantages. Les conseillers pédagogiques ne voient pas d'objection à ce que le collège promoteur d'un tel projet soit responsable envers les autres collèges (76,47 %). Chez les directeurs des Services pédagogiques, la proportion est de 56,0 %. Pour tous les directeurs des Services pédagogiques en désaccord, nous pourrions économiser du temps en expédiant le montant alloué à chaque collège participant.

---

1. 28,0 % de "Pas de réponse.

4.4.5 Comité de sélection

Les conseillers pédagogiques (82,35 %) semblent encore plus au courant que les directeurs des Services pédagogiques (64,0 %) de l'existence du comité de sélection. De plus, les deux groupes de répondants sont très partagés sur leur satisfaction à l'égard de ce comité. Dans les deux cas on semble ne pas vouloir se prononcer - (Tableau XL).

4.4.6 Technicalités administratives

En général, les directeurs des Services pédagogiques sont satisfaits de l'acheminement des subventions (68,0 %). Par contre, seulement 35,9 % [1] des conseillers pédagogiques sont du même avis.

4.4.7 Durée du perfectionnement

Un perfectionnement de dix jours ou moins est favorisé par la majorité des conseillers pédagogiques (64,71 %). Par ailleurs, les directeurs des Services pédagogiques sont davantage en faveur d'une durée variant selon les besoins du projet élaboré (52,0 %).

---

1. 23,5 % de "Pas de réponse".

TABLEAU XL

SATISFACTION À L'ÉGARD DU COMITÉ DE SÉLECTION

COMITÉ DE SÉLECTION	NOMBRE DE D.S.P.	NOMBRE DE C.P.
Satisfaisant	4 (16,0)	6 (35,29)
Non satisfaisant	5 (20,0)	4 (23,53)
Pas de réponse	16 (64,0)	7 (41,18)
TOTAL	25	17

4.5 COMMENTAIRES DES DIRECTEURS DES SERVICES PÉDAGOGIQUES ET DES CONSEILLERS PÉDAGOGIQUES

Seuls quelques directeurs des Services pédagogiques et conseillers pédagogiques ont fait les commentaires suivants.

1. Les collèges voudraient être davantage au courant des règles de la Direction des affaires éducatives et même les élaborer avec elle. Leurs priorités sont tout aussi sinon plus importantes que celles du ministère. Il serait également plus juste de permettre aux collèges d'expliquer leurs projets. De plus, on souhaite avoir de l'information en anglais.

2. La confirmation de l'acceptation des projets devrait être plus rapide en vue d'effectuer une meilleure planification.

3. Le budget de ce programme devrait être réparti dans les collèges et ce serait à ces derniers d'offrir du perfectionnement. Ainsi, les collèges minoritaires (anglais) auraient les mêmes avantages.

4. Ce programme de perfectionnement devrait être élaboré en concertation avec le Service des programmes.

5. Réviser l'échelle du budget pour les frais de déplacement. Tel qu'il est, le programme défavorise les personnes éloignées; surtout pour le choix des personnes-ressources.

6. Le programme ne devrait pas être ouvert uniquement aux enseignants.

7. Les projets devraient être approuvés pour une année complète. On aurait alors tout le temps de planifier sa réalisation et on réglerait le problème de disponibilité des professeurs (libération de tâche).

8. Éviter l'éparpillement des projets. Accepter des projets liés à des révisions importantes de programmes.

5 - CONCLUSION

Pour conclure cette analyse, révisons les points communs aux quatre groupes de répondants :

1. RETOMBÉES IMPORTANTES

Une seule retombée a été retenue par les quatre groupes. Tous sont d'accord pour dire que le perfectionnement amène une meilleure mise à jour du contenu de l'enseignement. Les participants et les responsables notent trois autres retombées : une polyvalence accrue des enseignants dans le cadre des cours, une pédagogie adaptée à la discipline et une sensibilisation des enseignants à la nécessité d'un perfectionnement continu.

2. FACTEUR QUI EMPÊCHENT LES RETOMBÉES DE S'EFFECTUER COMME PRÉVU

Chez les participants et les responsables, on signale des lacunes concernant le matériel ou l'équipement. Les directeurs des Services pédagogiques et les conseillers pédagogiques mentionnent une insuffisance d'aide pédagogique pour l'actualisation du programme ou pour l'intégration du nouveau contenu disciplinaire. De plus, seuls les directeurs des Services pédagogiques signalent le facteur de l'isolement pédagogique en terme de lieu géographique.

3. SATISFACTION DES RETOMBÉES

Dans chacun des groupes, plus de sept personnes sur dix se disent satisfaites ou tout à fait satisfaites des retombées enregistrées jusqu'à présent dans leur collège.

4. RAPIDITÉ DES RETOMBÉES

Dans le groupe des participants, quatre personnes sur dix pensent que les retombées sont à court terme. Par ailleurs, les trois quarts de ceux-ci croient que ces retombées vont refaire surface avant trois ans. Du côté des autres groupes, la plupart prévoient des retombées immédiates ou effectives d'ici un an.

Les trois quarts des participants pensent que les retombées du perfectionnement se feront sentir à court ou à moyen terme. Quant aux autres groupes, la plupart prévoient des retombées immédiates ou à court terme.

5. DURÉE DE PERFECTIONNEMENT FAVORISÉE

Chez les participants et les responsables, près de la moitié des répondants favorisent une durée du perfectionnement de un à cinq jours. Les directeurs des Services pédagogiques favorisent une durée variant selon le projet et les conseillers pédagogiques sont majoritairement en faveur d'une période de moins de dix jours.

Il faut cependant préciser que les questionnaires des participants et des responsables ne leur permettaient de répondre "selon le programme proposé".

ANNEXE A

PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT COLLECTIF

CRITÈRES D'ÉVALUATION - 1985-1986

DÉFINITION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION

1. Pertinence du projet

A : Contenu explicite, détaillé et complet, contenu directement lié à la matière enseignée.

B : Contenu explicite mais incomplet (détails absents) contenu directement lié à la matière enseignée.

C : Contenu plus ou moins précis et incomplet.

D : Non pertinent.

2. Besoin de perfectionnement

2.1 Pour tous les projets liés à l'informatique

A : Prioritaire en fonction de la révision du programme ou de l'implantation d'un nouveau programme

B : Intégration immédiate de l'ordinateur à l'enseignement (outil de travail) et révision du programme en cours

C : Applications pédagogiques de l'ordinateur et révision du programme en cours

D : Sensibilisation à l'informatique

2.2 Pour tous les projets non liés à l'informatique

A : Prioritaire en fonction de la révision du programme ou de l'implantation d'un nouveau programme lié à l'évolution technologique, pédagogique ou sociale

B : Besoin prioritaire lié à l'évolution technologique, pédagogique ou sociale et révision du programme en cours

C : Besoin important lié à l'évolution technologique, pédagogique ou sociale

D : Utile compte tenu de l'évolution technologique, pédagogique ou sociale

3. Caractère collectif

3.1 Le programme de perfectionnement collectif intercollégial qui fait appel à la participation d'un groupe d'enseignants, de plusieurs collèges à une activité de perfectionnement qu'ils ont eux-mêmes organisée.

3.2 Le programme de perfectionnement collectif interdépartemental qui fait appel à la participation d'un groupe d'enseignants d'un collège mais de plusieurs départements à une activité de perfectionnement qu'ils ont eux-mêmes organisée.

3.3 Le programme de perfectionnement collectif intradépartemental qui fait appel à la participation d'un groupe d'enseignants d'un même département d'un collège à une activité de perfectionnement qu'ils ont eux- mêmes organisée.

4. Retombées de l'activité sur l'enseignement, le département, le collège

4.1 Immédiate : automne 1986 - hiver 1987

4.2 Moyen terme : automne 1987 - hiver 1988

4.3 Long terme : automne 1988 - hiver 1989

4.4 Non précisé.

5. Catégorie du perfectionnement

5.1 Formation sur mesure : session de perfectionnement qui répond à des besoins particulières et ne comporte pas d'unités (crédits).

5.2 Formation comportant des unités (crédits).

ANNEXE B

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

1985-1986

1. DESTINATAIRES

Les enseignants à temps complet, permanents ou non permanents du secteur général et du secteur professionnel, les professionnels non-enseignants ainsi que les administrateurs permanents des collèges.

2. APPUI DU COLLÈGE

Pour être admissible, le projet présenté doit avoir recueilli l'assentiment du collège ou des collèges intéressés, ainsi que celui du directeur des Services pédagogiques.

3. DATE D'ÉCHÉANCE

Les projets soumis doivent être acheminés avant la date fixée par la Direction générale de l'enseignement collégial.

LISTE DES DISCIPLINES ET PROGRAMMES PAR CATÉGORIE

CATÉGORIES	DISCIPLINES	PROGRAMMES
Techniques biologiques	111 Techniques d'hygiène dentaire	101 Biologie
	120 Techniques de diététique	109 Éducation physique
	140 Techniques de laboratoire médical	
	142 Techniques de radiologie	
	180 Techniques infirmières	
	190 Techniques forestières	
Techniques physiques	210 Chimie-biologie	202 Chimie
	221 Techniques de mécanique du bâtiment	
	222 Techniques d'aménagement du territoire	
	223 Techniques de l'architecture	
	233 Techniques du meuble et du bois ouvré	
	241 Techniques de fabrication mécanique	
	243 Électrotechnique	
	244 Techniques de la physique	
	280 Avionique	

LISTE DES DISCIPLINES ET PROGRAMMES PAR CATÉGORIE (suite)

CATÉGORIES	DISCIPLINES	PROGRAMMES
Techniques humaines	322 Garderie d'enfants	383 Économie
	388 Assistance sociale	387 Sociologie
	391 Techniques de loisirs	
	393 Techniques de documentation	
Techniques de l'administration	410 Techniques administratives	
	412 Techniques de secrétariat	
	420 Informatique	
Arts et Lettres	511 Arts plastiques	
	570 Graphisme	
	571 Techniques de design industriel	
	581 Communication graphique	
	582 Initiation aux applications pédagogiques de l'ordinateur	
	583 Formation sur mesure	

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Science
Direction générale
de l'enseignement collégial

6711-0063
68-867-0049